



# **POLITIQUE FÊTES DE QUARTIER**

**Adoptée le 15 décembre 2014**

## **POLITIQUE POUR FÊTES DE QUARTIER**

### **Préambule et but :**

Une fête de quartier doit favoriser les échanges entre voisins et voisines. Elle doit avoir pour thème la famille.

La fête doit être accueillante et simple. Elle doit encourager les échanges intergénérationnels.

Les activités organisées lors de cette fête doivent faire participer petits et grands. (*consultez la section conseils pratiques*)

### **Conditions à respecter :**

- La fête de quartier doit avoir lieu durant l'une des fins de semaine de l'année;
- L'inscription devra se faire six semaines avant la date de l'évènement (soumise à la directrice des loisirs et des saines habitudes de vie pour évaluation);
- Une personne responsable de l'organisation de la fête devra être nommée;
- La fête ne pourra débuter avant 9h;
- L'accès aux rues ou passages devra être ouvert à toute circulation locale en tout temps et après 23 h à tous et à toutes (si ceux-ci sont fermés);
- La fête doit être sans frais pour les participants et participantes (aucun coût d'entrée);
- La fête devra être réalisée dans le quartier de la personne responsable;
- Les responsables de la fête devront s'assurer de toute accessibilité pour les véhicules d'urgence en tout temps.

### **Les responsables de la fête s'engagent à :**

- Respecter toutes les normes, règlements ou lois en vigueur en matière de sécurité;
- Ne pas vendre de boisson alcoolisée;
- Faire une demande à la Ville pour obtenir un permis pour servir ou apporter de la boisson alcoolisée s'il y a lieu;
- Compléter le formulaire de demande pour l'organisation d'une fête de quartier, six semaines avant l'évènement;
- Assurer la propreté des lieux après la fête;
- Voir aux bonnes conditions des équipements prêtés;
- Compléter le formulaire de prêt d'équipements et de matériel;

### **La Ville s'engage à :**

- Un soutien logistique en prêtant des équipements tels que: barricades, poubelles, cônes...;
- Si la fête se tient dans un des parcs municipaux, des tables à pique-nique pourront être ajoutées;
- Demandez l'aide de la Ville pour photocopier les «invitations» quelques semaines avant le jour «J».
- La Ville se charge d'envoyer un communiqué aux citoyens et citoyennes des rues avoisinantes pour les informer qu'il y aura un événement prévu avec l'autorisation de la Ville qui se déroulera, en mentionnant l'endroit, la date et les heures.
- Le requérant qui souhaite avoir un soutien autre que le soutien mentionné peut en faire la demande dans le formulaire de demande à la section commentaires.

### **Évaluation :**

- Les demandes seront analysées par le service des loisirs et soumis au conseil municipal pour approbation;
- Aucun dédommagement ne sera versé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, pour tout article perdu, volé ou endommagé appartenant à un tiers prêteur.
- La Ville de Notre-Dame-des-Prairies se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout projet ne respectant pas les conditions et objectifs de la fête.

# Conseils pratiques pour les citoyens et citoyennes

L'idée d'organiser une Fête des voisins vous sourit?  
Excellent!

Voici quelques conseils pour vous aider  
à faire de votre fête un succès :



## **Parlez-en à vos voisins et voisines**

Préparez la fête en collaboration avec vos voisins. Répartissez-vous les tâches, partagez vos idées, discutez-en. Cette préparation en commun, c'est déjà un peu la fête!

**Associez les enfants aux préparatifs** : Les enfants adorent les fêtes. Associez-les à l'organisation, vous verrez, ils auront plein d'idées. Confiez-leur des responsabilités : décoration, accueil, distribution des cartons d'invitations, etc. Prévoyez des choses avec et pour eux : jeux, animation, musique, etc.

**Identifiez un endroit approprié** : Que ce soit dans le parc voisin, dans une section de rue, sur le trottoir, choisissez l'endroit qui vous paraît le plus approprié (autorisation préalable nécessaire auprès de la Ville).

**Suscitez la participation de tous et toutes à la Fête** : Imaginez des solutions pour ceux qui peuvent avoir des contraintes pour participer : garde d'enfants, maladie, handicap, isolement, etc.

**Les repas communautaires** : La Fête des voisins c'est simple et chacun fait sa part. Une bonne formule est d'inviter les gens à apporter quelque chose à manger et à boire. Mais que ce ne soit pas une condition de participation.

**Créez une ambiance de fête** : Pensez aussi à la décoration (guirlandes, ballons, fleurs,...) et à la musique (il y a peut-être des musiciens parmi vos voisins, voisines). Mais attention à ne pas importuner les personnes qui ne participeraient pas à la fête; ce n'est pas le jour pour créer des chicanes de voisinage...

**N'hésitez pas à faire connaissance** : Le jour de la fête, faite ressortir l'altruiste en vous, ne soyez pas réservé. Le but est de mieux connaître vos voisins, voisines, alors faites les premiers pas et présentez-vous. Les timides vous en seront certainement reconnaissants.